

(Préséance)

- 1. Avant tout propos, nous rendons grâce à Dieu qui nous a permis de nous retrouver dans cette belle ville de Nice, en France.**

Permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements à S.E Emmanuel Macron, au Gouvernement et au Peuple Français, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité légendaire qui nous a été réservé depuis notre arrivée pour cette Conférence, dont je salue l'excellente organisation.

- 2. C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer devant cet auguste assemblé, au nom de Son Excellence João Lourenço, Président de la République d'Angola et Président en exercice de l'Union africaine.**

Je vous adresse les salutations chaleureuses du continent africain et réaffirme notre engagement collectif envers l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 14, qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

- 3. Aujourd'hui, l'océan se trouve à la croisée des chemins : soutien de la vie sur Terre, régulateur climatique, source d'alimentation, d'emplois, de culture, d'énergie et de connectivité dans le monde, en particulier pour l'Afrique, un continent, comme vous le savez, est bordé par l'Océan Atlantique, l'Océan Indien et plusieurs mers régionales.**

Pourtant, l'Océan est menacé. Pollution, surpêche, dégradation des écosystèmes, inégalités d'accès et impacts du changement climatique exigent une action rapide et concertée.

4. Face à ces défis, l'Afrique se mobilise autour d'une vision claire : une économie bleue durable, inclusive et résiliente, qui protège les écosystèmes, crée des emplois décents et renforcer la sécurité alimentaire.

Cette vision est inscrite dans l'Agenda 2063 et la Stratégie africaine de l'économie bleue.

5. L'Afrique, avec plus de 47.000 km de côtes, 39 États côtiers et 6 îles, est une puissance maritime naturelle. Mais elle compte aussi 16 pays sans littoral dont l'avenir économique dépend directement de leur accès sécurisé aux espaces maritimes.

L'Afrique compte également des systèmes d'eau douce d'importance vitale, notamment les grands lacs africains comme le lac Tanganyika, deuxième plus grand lac du monde en volume et en profondeur.

Partagé par quatre pays, ce lac constitue une véritable mer intérieure, essentielle pour la pêche, le

commerce, la biodiversité et la connectivité régionale.

6. Pour de nombreux États sans littoral, dont le Burundi, ces lacs représentent des voies de développement et d'intégration. Une gestion cohérente, de la source à la mer, est donc essentielle pour bâtir une économie bleue continentale, inclusive et résiliente.

7. C'est pourquoi je souhaite affirmer avec force :

La haute mer, qui s'étend au-delà des juridictions nationales, constitue un patrimoine commun de l'humanité. Elle doit être protégée et utilisée dans un esprit de justice, de solidarité et de durabilité, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Dans cette optique, il est essentiel de garantir aux États africains sans littoral un accès libre, sûr et effectif à la mer et aux ressources océaniques. Faire

justice à ces nations ne relève pas seulement du droit international : c'est une exigence de solidarité géographique et de cohésion continentale.

Les mers et les océans ne doivent pas être des privilèges géographiques, mais des leviers partagés pour une prospérité durable.

8. Quel que soit là où vous habitez, près des côtes ou pas, l'océan joue un rôle incroyable dans l'équilibre de nos vies et de notre monde ; c'est pourquoi en le préservant et en l'utilisant durablement, nous pouvons garantir sa disponibilité pour les générations futures.
9. L'eau est par nature un élément mobile, et qui ne se préoccupe pas des frontières.

Ainsi par exemple, une partie des eaux du Burundi terminent leur course dans la mer Méditerranée via le Nil dont la source la plus méridionale se trouve au

Burundi ; tandis qu'une autre partie se jette dans l'océan Atlantique via le lac Tanganyika.

Les eaux du lac Tanganyika rejoignent le bassin du fleuve Congo en passant par la rivière Lukuga avant de se jeter dans l'océan Atlantique qui borde les territoires français.

C'est pourquoi la conservation et l'utilisation durable de l'océan nécessite l'implication de tous les pays en amont et en aval pour assurer un avenir durable pour notre planète.

Monsieur le Président,

10. L'Union africaine salue les avancées internationales importantes, telles que l'adoption de l'Accord sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ), l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les

subventions à la pêche, ainsi que les négociations pour un traité mondial contre la pollution plastique.

Mais ces progrès demeurent insuffisants.

L'ODD 14 reste l'un des moins financés et les moins avancés des objectifs mondiaux. Il faut inverser cette tendance.

11. Nous souhaitons à cet égard souligner plusieurs priorités, en lien direct avec les 10 panels thématiques de la Conférence, que l'Afrique considère essentielles pour faire avancer l'agenda mondial de la conservation et de l'utilisation durable des océans.

12. La restauration et la protection des écosystèmes marins et côtiers, y compris ceux des grands fonds, représentent pour nous un enjeu vital.

Ce combat dépasse la seule préservation de la biodiversité : il est directement lié à la survie de millions de personnes, notamment les communautés

littorales exposées aux effets du changement climatique. L'objectif « 30x30 », qui vise à protéger 30 % des zones marines et côtières d'ici 2030, nous guide dans cette ambition, mais sa réussite dépend d'un engagement réel et partagé.

13. Dans ce cadre, la coopération scientifique et le transfert de technologies sont indispensables.

14. Nombre de nos pays africains souhaitent renforcer leurs capacités d'observation et de gestion durable des ressources marines.

Nous appelons donc à un partage équitable des savoirs, dans un esprit de partenariat sincère et respectueux.

15. Le financement est également un levier crucial.

Il doit dépasser le stade des promesses et se traduire en ressources concrètes, accessibles à tous, particulièrement aux pays côtiers, insulaires et enclavés.

Une mobilisation accrue des fonds publics, privés et innovants est nécessaire pour soutenir ces efforts.

- 16. Nous voudrions insister aussi sur la nécessité d'adopter un traité mondial robuste et juridiquement contraignant contre la pollution plastique marine, en établissant des mécanismes de mise en œuvre justes et efficaces, tout en garantissant la participation des pays en développement à la prise de décision et au partage des bénéfices.**

La pollution menace la santé des océans et met en danger les moyens de subsistance de nos pêcheurs artisanaux, qui sont l'épine dorsale des économies côtières africaines, qui doivent bénéficier d'un accès garanti aux ressources et d'une protection sociale adéquate.

- 17. L'économie bleue inclusive et durable doit s'appuyer sur des secteurs porteurs comme la pêche, l'aquaculture, les énergies marines**

renouvelables, le tourisme côtier responsable et le transport maritime résilient.

Tous ces domaines nécessitent des politiques intégrées, favorisant la résilience et la création d'emplois décents.

18. Nous voudrions rappeler également le rôle central de l'océan dans la régulation climatique, notamment dans la séquestration du carbone et l'adaptation aux changements climatiques.

L'intégration des liens entre océan, climat et biodiversité dans les politiques internationales est impérative, ainsi qu'un soutien financier accru pour les pays les plus vulnérables.

19. Enfin, une coopération régionale renforcée est indispensable, basée sur des approches écosystémiques, respectueuses des souverainetés nationales et fondées sur une gouvernance inclusive.

20. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer demeure le socle commun et le cadre de référence que nous devons tous soutenir et faire respecter pleinement.

Monsieur le Président,

21. L'Union africaine reconnaît pleinement le nexus entre la santé des océans, le changement climatique et la perte de biodiversité.

L'océan est notre meilleur allié dans la lutte contre le changement climatique, du fait de leur absorption de chaleur et des émissions de CO₂.

22. L'eau est à la base de la vie sur notre planète. Notre océan, patrimoine commun de l'humanité, appelle à une solidarité mondiale renforcée.

Il est temps d'agir : de passer des cadres et instruments mondiaux à des solutions locales concrètes.

23. L'Afrique est prête, en tant que partenaire engagé, continent résilient et source de solutions. Elle est prête à assumer ses responsabilités. Prête à bâtir ensemble un multilatéralisme océanique inclusif. Prête à transformer les engagements en actions concrètes. Prête à contribuer activement à l'inversion des tendances actuelles.

Je vous remercie !